

EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE SFL

Paris, le 21 janvier 2009 – A la suite du récent exercice des options d'achat consenties par COLONIAL à ses banques créancières portant sur une partie du capital de SFL, la répartition du capital et des droits de vote est, à ce jour, la suivante :

	Répartition du Capital	Droits de vote
- COLONIAL	53,41 %	53,99 %
- GROUPE CREDIT AGRICOLE <i>dont CALYON : 8,80% et PREDICA : 5,09%</i>	13,89 %	14,04 %
- THE GOLDMAN SACHS GROUP	7,26 %	7,34 %
- EUROHYPO AG	7,25 %	7,33 %
- ROYAL BANK OF SCOTLAND	7,25 %	7,33 %
- REIG CAPITAL GROUP	4,38 %	4,43 %
- Autres	6,56 %	5,54 %

La participation de **COLONIAL** est ainsi ramenée en dessous du seuil de 60% permettant le maintien durable du régime fiscal des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC).

La SFL, avec un patrimoine exceptionnel de près de 3,8 milliards d'euros droits inclus centré sur le Quartier Central des Affaires de Paris, constitue le vecteur privilégié d'accès au marché immobilier de bureaux et de commerces de la capitale. Le groupe, leader sur ce marché, se positionne aujourd'hui résolument vers la gestion dynamique d'actifs immobiliers de grande qualité. SFL a opté pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) en 2003.

MARCHÉ DE COTATION :

Euronext Paris Compartiment
A – Euronext Paris ISIN
FR0000033409 – Bloomberg :
FLY FP – Reuters : FLYP PA

